

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-042

Séance du 05 JUIN 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 18
Qui ont pris part à la délibération	: 19
Date de la Convocation	: 30/05/2023
Convocation affichée et diffusée le	: 30/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

POUVOIR

M. JACQUET Alain a donné pouvoir à Sylvain PERRAUD

Mme. Marie-Claude HENRY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Approbation du MAPA Aménagement / Sécurisation Route de Sainte Euphémie

Monsieur le Maire rappelle qu'un groupement de commande a été mis en place avec la commune de Sainte Euphémie pour les travaux à envisager sur le RD 28F.

Un appel à concurrence a été lancé. 8 entreprises ont répondu.

Après analyse des offres et passage en Commission d'Appel d'Offres du Groupement de commande l'entreprise AXIMA est retenue.

	Sainte Euphémie	Saint Didier de Formans
HT	217 383,80	112 358,10
TVA	43 476,76	22 471,62
TTC	260 860,56	134 829,72

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération 2020-25 du 09 juin 2022 l'autorisant à préparer et conclure les marchés de travaux inférieurs à 214 000 € HT

Le conseil municipal devra prendre acte du choix d'Axima

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Prend acte du choix de l'entreprise AXIMA pour un montant de 112 358,10 € HT
- Confirme que Monsieur le Maire peut signer tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget 2023 et suivants
- Dit qu'un exemplaire du dossier sera transmis à la Préfecture de l'Ain et au Trésorier.

Ainsi fait et délibéré

le 05 juin 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Frédéric VALLOS

La secrétaire de séance
Marie-Claude HENRY